

# Commune de MARENLA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205518-20221021-292022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 28/10/2022



DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

CANTON

Auxi-Le-Château

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un octobre à 19h30 le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal POCHOLLE, Maire, en suite de convocations en date du 18/10/2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Bruno Therry François procuration à Xavier Fourdinier.

Mme Cathy Delanoë est élue secrétaire de séance.

### **Objet : Attribution DU MARCHÉ PUBLIC EN PROCEDURE ADAPTEE sécurisation**

Mr le Maire rappelle qu'un marché public a été faite pour la « sécurisation du centre village, RD 113 et DR 153

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans l'édition du 27 juillet 2022 du journal de Montreuil. Le dossier a été placée en accès libre sur la plateforme dématérialisée : <https://lavenirdel'artois.e-marchespublics.com> Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 31 aout 2022 à 12 h 00. 17 Entreprises ont retiré un dossier sur la plateforme.

L'ouverture des plis a eu lieu le 2 septembre 2022 à 14 h 00 en présence de membre de la commission .

2 entreprises ont répondu le montant des offres y compris la variante varie entre 86 000 € et 91 945.60 € HT

La commission des marchés réunie le 16/09/2022 a effectué l'analyse des plis.

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante, sur les critères de choix prix 60% et valeur technique 40% :

- Entreprise Le François TP sise à Clenleu(62) pour un montant de 86 000€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition faite par la commission,
- décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise Le François TP pour un montant de 86 000€ H.T.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour copie conforme à l'original

Marenla, le 25/10/2022  
Le Maire,  
Pascal POCHOLLE

